

COMPTE-RENDU du CHS-CT du 26 septembre 2019

Sont présents :

– pour l'administration :

- Madame Florence LECHEVALIER, Présidente du CHS, Directrice Pôle Pilotage et Ressources
- Monsieur Fabien DEVOS, Adjoint à la division PPR
- Monsieur Guillaume CASENAVE, Responsable de Division Budget Immobilier Logistique
- Madame Catherine BRIANCHON-CAMPAGNE, Assistante de Prévention INSEE 87
- Madame Pascale LAURAS, Assistante de Prévention DDFIP 87
- Madame Michèle REBIERE, Médecin de Prévention
- Madame Fanny RABBIA, Assistante Sociale

– pour les représentants du personnel FO DGFIP 87

- Madame Patricia VIOLET (titulaire)
- Madame Corinne ANDRIEUX (suppléante)

– experts nommés par l'intersyndicale

- Monsieur Jean-François JEANTAUD
- Monsieur Philippe COUSTY

Secrétaire du CHS-CT : Madame Josiane JOUANNY

Une déclaration liminaire est présentée au nom de l'intersyndicale.

La Présidente confirme la programmation ministérielle des suppressions d'emplois sur les prochaines années mais conteste la notion d'abandon de missions.

Elle met en avant le transfert des missions et notamment celui des taxes actuellement gérées par les Douanes en précisant qu'il s'agit d'une reconnaissance de notre professionnalisme quant au recouvrement.

Quid des effectifs?!

Concernant le Nouveau Réseau de Proximité, la Présidente conteste la notion de « marche forcée » et insiste sur la décision du Ministre concernant la nécessité de concertation sur la durée.

Elle reconnaît la manifestation de certains élus (motions, délibérations refusant le projet) et précise que rien ne sera imposé aux élus en 2020, tant que ceux-ci ne manifesteront pas leur accord.

Quid pour les années suivantes ?

Maisons France Services (MFS) :

La Présidente souligne la volonté du Président de la République de remettre des services sur le territoire : un travail de cohérence entre notre Direction et la Préfecture.

Le Préfet propose l'ouverture de 6 MFS sur la Haute-Vienne en 2020 :

- un financement à mettre en place,
- la nomination de 2 personnes pour assurer les permanences.

Réunions professionnelles organisées à la Préfecture :

La Présidente conteste la notion de « propagande » et précise qu'il s'agit de réunions d'information visant à présenter l'évolution du projet à l'ensemble des agents.

Conditions de travail :

La Présidente indique porter une attention particulière aux signaux d'alerte de certains postes et structures en difficulté.

Les conditions de travail dégradées sont au coeur des préoccupations de la Direction au regard du contexte ambiant (manque d'effectif nommé au 1^{er} septembre 2019).

Réserve budgétaire du CHS CT:

Pour rappel, 5 % du budget 2019 soit 3995€ ont été gelés.

La décision nationale devrait intervenir fin septembre avec l'octroi éventuel de 2 à 3 % de la somme.

Le quorum est atteint.

La séance est ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation des procès-verbaux du 2 avril 2019, du 3 mai 2019 et du 19 juin 2019

Ce point est reporté à la prochaine séance.

2. Budget 2019

Vote :

Pour : FO, Solidaires

Abstention : CGT et CFDT

3. Présentation des rapports annuels du Médecin de Prévention

Des visites médicales annuelles ou quinquennales sont programmées.

Les rendez-vous peuvent être pris de manière spontanée :

- via le service RH,
- directement par l'agent en contactant la délégation de l'action sociale 05 55 10 33 10.

Le Médecin de Prévention souligne qu'il n'existe aucune obligation de passer par les services RH et que les rendez-vous peuvent être programmés en dehors des plages fixes de travail (à partir de 16h30).

Le Médecin de Prévention alerte sur la souffrance au travail exprimée par les agents, l'incompréhension des évolutions, la perte de maîtrise et du sens au travail : un sentiment qui accompagne les agents de façon permanente.

Elle rapporte une inquiétude généralisée par rapport à l'avenir accompagnée d'un certain fatalisme (notion évoquée par 35 personnes sur 54).

Le Médecin de Prévention relate des situations compliquées, douloureuses, faisant des dégâts : des perturbations récurrentes en liaison avec l'actualité professionnelle.

Le Médecin de Prévention alerte l'Administration, les représentants en CHS CT et l'ensemble des agents sur les difficultés rencontrées en cette période de restructurations, réorganisations et transformations.

Une attention particulière et une vigilance collective doivent être accrues en ces périodes difficiles vécues par tous.

4. Points immobiliers

Cruveilhier

Le Tribunal Administratif a rendu un avis favorable le 9 mai 2019, avec réparation du préjudice.

La somme de 434 000€ a donc été réceptionnée mais est actuellement en attente d'autorisation d'engagement.

La société a fait appel (notification non reçue à ce jour au sein de la Direction) mais cet appel n'est pas suspensif.

Programmation des chantiers : priorité donnée à la réfection de la toiture.

Les travaux d'aménagement du rez de chaussée sont prévus pour septembre 2020.

Montmailler

Moquettes et peinture : seules les salles de réunions restent à rénover.

Parking rue d'Alger

Mobilisé en partie par des travaux de construction, la date limite d'occupation actuellement enregistrée est le 31 octobre 2019.

Cette date est susceptible d'être reportée.

Pour rappel, une solution de stationnement temporaire rue Cruveilhier est proposée aux agents (contacter Monsieur CASENAVE).

Trésorerie Limoges CHUI

La Direction est en constante relation avec le Directeur Général et le Directeur Immobilier du CHU.

Ces derniers ont précisé un nouveau point de difficulté concernant la maîtrise d'oeuvre (liquidation judiciaire).

La Direction reste vigilante sur les immeubles de l'État se libérant afin de reloger la Trésorerie du CHUI en dehors du site hospitalier.

Les experts nommés par l'intersyndicale alertent sur le malaise des agents depuis 20 ans. Associée au contexte actuel vécu par l'ensemble des agents des finances et décrit par le Médecin de Prévention, l'actualité du CHUI est en crise à tout point de vue.

La Présidente reconnaît l'exaspération des agents sur ce sujet immobilier et l'absence de réactivité du CHU.

Les experts confirment l'usure des personnels tant au regard des difficultés immobilières qu'au regard des modifications de travail engendrées par le regroupement du réseau hospitalier (insuffisance de personnel...).

5. Projets de visites de sites CFP St Léonard de Noblat et CFP Bessines sur Gartempe

Les visites devraient être programmées :

- le 14 octobre 2019 à Saint Léonard de Noblat,
- le 17 octobre 2019 à Bessines sur Gartempe.

6. Examen des consignations portées sur les registres Santé et Sécurité et compte rendu de l'exercice d'évacuation (si nécessaire)

Chaque point a reçu une réponse.

7. Examen des déclarations d'accidents et fiches de signalement d'agression

1 accident déclaré.

8. Questions diverses

La lettre de mission de l'Assistante de Prévention sera présentée au prochain CHS CT.

Connexion internet illimitée :

Deux catégories de connexions existent et sont accordées de plein droit (full internet) ou par accès complémentaire selon métier.

Ce dernier point est soumis au numérisé closus qui impacte donc l'attribution.

Parking vélos rue Cruveilhier

Une extension sera étudiée pour 2020.

Parking vélos rue Pierre Leroux

Les travaux d'installation sont programmés pour octobre 2019 et seront réalisés par les Agents Techniques.

L'intersyndicale reconnaît la forte implication des Agents Techniques sur l'ensemble du Département.

Espace restauration rue Cruveilhier

FO souligne que : selon la politique de restauration des Ministères Economiques et Financiers, « les agents peuvent bénéficier sur le lieu de travail d'un espace leur permettant d'y consommer librement leur propre repas dans des conditions d'hygiène et de sécurité satisfaisantes ».

La Direction s'est engagée dans une réflexion immobilière visant à déterminer un espace approprié.

La prochaine réunion CHS CT sera programmée en novembre 2019.

Vos représentants au CHS CT sont à votre écoute et sont disponibles pour répondre à vos demandes d'informations supplémentaires.

BULLETIN D'ADHESION 	NOM : _____ PRÉNOM : _____
	N° DGI ou N° AGORA : _____ ADRESSE MÈL : _____
	GRADE : _____ QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : _____ %
	AFFECTATION : _____ déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)
	Fait à _____ le _____ (signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu